

Bureau du 14 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le quatorze septembre à neuf heures trente, le bureau du syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du SIAC à Thonon-les-Bains, sous la Présidence de Géraldine PFLIEGER, Présidente

Délégués présents :

PFLIEGER Géraldine, Présidente
THOMAS Gil, 1^{er} Vice-président
MUTILLOD Christophe, 2^{ème} Vice-président
CHESSEL Pascal, 3^{ème} Vice-président
BERTHIER Marie-Pierre, 4^{ème} Vice-présidente
DEAGE Joseph, 5^{ème} Vice-présidente
ARMINJON Christophe, Président Thonon Agglomération

Absents/excusés :

LEI Josiane, Présidente CCPEVA
TROMBERT Fabien, Président CCHC

Secrétaire de séance : Marie-Pierre BERTHIER
Nombre de délégués membres du Bureau : 9 délégués
Date de convocation : 7 septembre 2022
Délibération affichée le :

Point n°8 – Modification du tableau des effectifs – remplacement par recrutement sur le poste d'urbaniste chargé de l'animation et de l'observatoire du SCoT

Madame Géraldine PFLIEGER, Présidente du SIAC, propose de modifier le tableau des effectifs afin de permettre le recrutement d'une nouvelle chargée de l'urbanisme en animation territoriale et observation suite au départ de l'agent titulaire responsable du pôle qui a été remplacé par évolution interne de son adjoint en poste depuis plusieurs années et présentant toutes les compétences requises.

Des procédures de publicité et de déclarations de vacance de postes auprès du CDG 74 ont eu lieu au préalable. Mme la Présidente précise que la transformation de ce poste, pour un remplacement, relève d'une délégation du Conseil Syndical au Bureau Syndical.

Pour ce poste d'urbaniste en animation territoriale et observation, une candidate contractuelle de catégorie A a été proposée par le jury de recrutement, suite à entretien, et répond parfaitement au profil de poste et compétences demandées.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Considérant la nécessité de pourvoir le poste d'urbaniste en animation territoriale et observation (observatoire du SCoT selon ses dispositions approuvées : consommation foncière, indicateurs quantitatifs et qualitatifs),

Le Bureau à l'unanimité des membres présents :

- **TRANSFORME** un poste d'Ingénieur Principal non pourvu en un poste d'Attaché Territorial au sein du pôle Dynamiques Territoriales (compétence SCoT),
- **VALIDE** le tableau des effectifs ci-dessous, suite à cette modification.

CADRE D'EMPLOI	GRADE	EFFECTIF	TEMPS TRAVAIL	INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES
DGS	DGS	1	35h	-Directeur
Attaché	Attaché principal	1	35h	
Attaché	Attaché	5	35h	- Responsable de pôle politiques contractuelles - Chargée de mission marketing touristique Geopark - Responsable de pôle Dynamiques Territoriales SCOT/urbanisme - Médiatrice scientifique Geopark actions pédagogiques - Urbaniste en animation territoriale et observation
Ingénieur	Ingénieur Principal	1	35 h	- Responsable de pôle Geopark Chablais
Ingénieur	Ingénieur	3	35h	- Responsable de pôle animation contrat de rivières / GEMAPI, - Chargé d'opérations contrat de rivières/GEMAPI - Chargé de mission filière bois/forêt
Rédacteur	Rédacteur	1	35h	-Gestionnaire Budget & RH
Technicien	Technicien Principal 2ème classe	2	35h	- Sigiste (effet au 01/01/2022) - Chargé de mission GEMAPI / contrat de rivières, notamment sur le volet risques d'inondations (effet au 01/01/2022)
Technicien	Technicien	1	35h	- Chargé de communication
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	35 h	-Secrétariat / accueil / service des assemblées / assistante commande publique

La Présidente,



Géraldine PELIEGER

Acte certifié exécutoire après télétransmission le / /2022 et affichage le / /2022

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification